



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANT

Question écrite n° 7940

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre des departements et territoires d'outre-mer sur le desengagement programme de l'Etat dans le cadre de son intervention en faveur de l'ANT. Les montants des subventions, depuis 1989, laissent apparaitre, a la fois, des fluctuations importantes d'une annee sur l'autre et une diminution tres accentuee entre 1992 et 1994. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer les decisions arretees en ce qui concerne la mobilite entre les DOM-TOM et la metropole dont la mission principale est confiee a l'ANT.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appele l'attention du ministre des departements et territoires d'outre-mer sur les inquietudes que suscite la crise que traverse l'ANT. Le ministre des departements et territoires d'outre-mer rappelle l'attachement du Gouvernement a l'instrument d'accompagnement des originaires d'outre-mer qu'est l'ANT. Il souligne egalement sa determination a le preserver compte tenu de la necessite de definir et de mettre en place une politique de qualification et d'aide a la mobilite afin de favoriser l'insertion professionnelle et la promotion sociale des populations d'outre-mer. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer la crise financiere a laquelle l'ANT est aujourd'hui confrontee et qui resulte tant d'une gestion critiquable que du flou qui a jusqu'a present entoure les missions qui lui etaient confiees. La nouvelle direction de l'ANT aura donc pour premiere tache de mettre ses connaissances et son experience de l'outre-mer au service d'une amelioration tres rapide de la gestion de cet etablissement et d'une restauration de sa credibilite aupres de ses partenaires naturels, et notamment des regions et de la Communaute europeenne. Elle devra de meme, en etroite liaison avec les regions et departements concernes, clarifier ses missions afin de parvenir a la definition d'une strategie adaptee aux differents besoins des departements d'outre-mer et des populations qui en sont issues. Il est egalement necessaire que l'agence s'attache a collaborer avec les organismes d'insertion qui existent en metropole. En permettant aux systemes domiens de formation de s'appuyer sur les structures metropolitaines d'appui social, la mobilite leur offre en effet la possibilite de mieux concentrer leurs moyens et de mieux s'adapter aux besoins de qualifications de l'economie des departements d'outre-mer. Enfin, l'ANT doit etre a meme de mobiliser l'ensemble des credits dont elle peut beneficier car, assez paradoxalement, elle se trouve dans une situation financiere difficile alors qu'elle peut pretendre disposer, entre autres, des concours du fonds social europeen. Cette reorganisation indispensable permettra de renforcer la lutte contre le chomage dans les departements d'outre-mer, la mobilite apparaissant de plus en plus comme un indispensable complement aux politiques de formation conduites sur place tant par l'Etat que les collectivites locales. L'ANT conserve ainsi un role determinant dans le cadre d'une politique de mobilite auquel le Gouvernement a recemment rappelle son attachement.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7940

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3988

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4489